



Communauté de communes  
Usses et Rhône  
Commune de MINZIER

Zonage de l'Assainissement - Volet Eaux pluviales  
Annexes Sanitaires au PLU - Volet Eaux pluviales

Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

| Réseaux :        | Travaux et recommandations : |
|------------------|------------------------------|
| Réseau EP public | Recommandation               |
| Fosse            | Travaux à réaliser           |
| Réseau           |                              |

| Divers :   |
|--|
| Zone humide (membrane départementale)                                      |
| Périmètre de protection de captage (PI immédiat, PI rapproché, PE éloigné) |
| Secteur Potentiellement Urbanisable  |
| Contour PLU CC Val des Usses (zones LU, AU)                                |
| Dysfonctionnement  |

Date : 04 Juin 2019  
Echelle : 1/5 000  
Fichier : Zonage\_EP\_Minzier.dwg  
Dessin : A. CAMPOS



Pour l'ensemble des SPU :

1 Travaux à réaliser :  
Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle.

